



SAINT CYR EN VAL –Site de Morchène

3 Octobre 2026

1) Organisation

• Organisateur, date et lieu de l'épreuve :

- Organisation par l'U.S.Saint Cyr - Section Trail
- Date de l'épreuve : **Samedi 3 Octobre 2026**
- "Village Départ-Arrivée" : Parc du Château de Morchène, 430 rue de Marcilly, 45590 Saint-Cyr-en-Val
- *L'accueil des participants se fera à partir de 10h* au "Village Départ-Arrivée" - Château de Morchène.

• Quelques coordonnées :

- Blog Trail : : <http://trail-saint-cyr-en-val.fr>
- Inscription internet : <https://www.protiming.fr>
- Email : trailsaintcyr45@gmail.com

• Divers :

- Parking de Morchène, Route de Marcilly
- Pas de douches à la disposition des participants.
- Petite restauration sur place.

2) Modalités

Plusieurs épreuves combinées seront proposées dans le parc du Château du Morchène de Saint Cyr en Val selon le principe du BIATHLON :

a / BIATHLON sur HERBE en solo sera composé :

- * d'une course-nature type trail : chaque concurrent devra effectuer 5,5 ou 10,5 km selon la session (2 ou 4 boucles d'environ 2,5 km plus une boucle de 500 m) ;
- * d'une épreuve de tir à carabine-laser à 10 m à la fin de chaque boucle (2 ou 4 cycles de 5 tirs ; un cycle de tirs à la fin de chaque grande boucle ; un anneau de pénalité de 100 – 110 m par cible manquée).

b / BIATHLON associant VTT et TRAIL en solo ou en duo (= en relais de 2 personnes, en famille ou non) sera composé :

- d'une course-nature type randonnée VTT : chaque concurrent devra effectuer 8 km en VTT (2 boucles successives d'environ 4 km)
- d'une course-nature type trail : chaque concurrent devra effectuer 5,5 km en running (2 boucles successives de 2,5 km plus une boucle de 500 m) ;
- d'une épreuve de tir à carabine-laser à 10 m à la fin de chaque boucle de VTT et de Trail (2 cycles de 5 tirs pour chaque participant ; un anneau de pénalité de 300 m en VTT ou de 100- 110 m en trail) ;

- la sous-épreuve VTT composée de 2 boucles de 4 km sera obligatoirement courue avant la sous-épreuve Trail composée de 2 boucles de 2,5 km ; en duo, le relai s'effectuera entre le premier membre de l'équipe ayant effectué successivement les 2 boucles VTT et le deuxième membre de l'équipe qui effectuera ensuite les 2 boucles Trail ...
- Cette épreuve peut éventuellement être réalisée uniquement en VTT – 16,5 km** (4 boucles de 4 km et 1 boucle de 0,5 km) en SOLO ou en DUO. Dans ce cas, le ou les concurrents doivent informer l'organisateur lors de l'inscription afin d'anticiper au niveau de l'ordre des départs.

c /Epreuve découverte de Biathlon sur Herbe sera composée :

- * d'une course-nature type trail : chaque concurrent devra effectuer 1,5 km (3 boucles de 500 m) ;
- * d'une épreuve de tir à carabine-laser à 10 m à la fin des 2^{ème} et 3^{ème} boucles (2 cycles de 5 tirs ; un anneau de pénalité de 100 – 110 m par cible manquée).

d/ Lors de ces différentes épreuves, tout participant réalisera une sous-épreuve de tir à la carabine-laser à 10 m ; il est prévu un cycle de 5 tirs à la fin de chaque grande boucle ; il sera effectué **1 anneau de pénalité de 100 – 110 m par cible manquée pour le trail et de 300 m pour le VTT**. Les carabines laser, fournies par l'organisateur, ne seront pas portées en bandoulière pendant la course mais posées avec précaution sur le tapis de tir à l'issue de chaque cycle de tir.

Pour ces différentes épreuves combinées, les inscriptions se font de préférence sur le site Protiming pour faciliter le déroulement de la manifestation.

Les épreuves se dérouleront selon la grille horaire ci-dessous :

- EPREUVÉ 1 : EPREUVÉ DÉCOUVERTE DE BIATHLON SUR HERBE INDIVIDUEL TYPE SPRINT DE 1,5KM

- 9 h 30 à 10 h 00 : remise de chasubles et/ou dossards avec puces et initiation tir ;
- 10 h 00 à 10 h 15 : briefing pour tous les concurrents ;
- 10 h 15 à 10 h 30 : départs individuels espacés de 20 secondes entre chaque concurrent .

- EPREUVÉ 2 : BIATHLON SUR HERBE INDIVIDUEL TYPE SPRINT DE 5,5 KM :

- 12 h 30 à 13 h 00 : remise de chasubles et/ou dossards avec puces et initiation tir ;
- 13 h 00 à 13 h 15 : briefing pour tous les concurrents ;
- 13 h 15 à 13 h 45 : départs individuels espacés de 20 secondes entre chaque concurrent.

- EPREUVÉ 3 : BIATHLON SUR HERBE INDIVIDUEL TYPE SPRINT DE 10,5 KM :

- 14 h 30 à 15 h 00 : remise de chasubles et/ou dossards avec puces et initiation tir ;
- 15 h à 15 h 15 : briefing pour tous les concurrents ;
- 15 h 15 à 15 h 45 : départs individuels espacés de 20 secondes entre chaque concurrent .

- EPREUVÉ 4 : BIATHLON VTT (8 KM) PUIS TRAIL (5,5 KM) TYPE SPRINT EN SOLO (= INDIVIDUEL) OU EN DUO (= RELAIS 2 PERSONNES) :

- 16 h 30 à 17 h : remise de dossards et/ou chasubles avec puces et initiation tir ;
- 17 h à 17 h 15 : briefing pour tous les concurrents ;
- 17 h 15 à 17 h 45 : départs individuels espacés de 20 secondes entre chaque concurrent en solo puis en duo.

Les horaires sont donnés à titre indicatif ; l'organisateur se réserve le droit de les modifier selon les besoins.

Le nombre de participants est limité à 120 par épreuve ; il dépend surtout du nombre de postes de tir à la carabine laser (probablement 16 carabines identiques).

Chaque session est mixte ; tout participant peut s'inscrire à différentes épreuves.

Un parking sera assuré pour les VTT. Les VTT à assistance électrique ne sont pas autorisés.

Port obligatoire du casque pour l'épreuve de VTT'ATHLON.

La signalisation des parcours est matérialisée par des fléchages et par de la rubalise.

- Les vélos et engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours, sauf munis d'une accréditation de l'organisation.
- Le parc de Morchène reste ouvert au public ; les participants devront respecter les autres usagers.
-

3 / Inscription, licence, certificat médical ou PPS, retrait de dossard

: Les participants peuvent s'inscrire par internet, par courrier ou sur place.

- *Inscription par internet à partir du site ProTiming.fr (avec possibilité de vérifier son inscription) – Date limite : Vendredi 2 Octobre 2026 à 20 heures.*
- *Inscription par courrier : L'inscription par courrier est possible mais **le bulletin d'inscription devra être parvenu au plus tard le Jeudi 1 Octobre 2026**, accompagné d'un chèque à l'ordre de U.S. St Cyr - Section Trail, et d'un document P P S -FFA (validité 1 an) ou d'une copie d'une licence valide le 3 Octobre 2026 à l'adresse suivante : Mr CHAU Xavier - Section Trail U S Saint Cyr -71 Rue des Pinsons- 45590 Saint-Cyr-en-Val. (Attention au délai d'acheminement du courrier !)*
- *L'inscription sur place sera possible le Samedi 3 Octobre 2026 selon les places disponibles au niveau des différentes épreuves à partir de 8 h 30*

: Documents pour pouvoir s'inscrire :

- Tout participant doit fournir **un PPS FFA(durée 1 an et valide à la date de la manifestation)** ou une licence FFA valide le jour de la manifestation .
- Pour tout participant mineur, il sera exigé une autorisation parentale ; **elle inclut l'autorisation de soins apportés à tout participant mineur**

Les participants ne pourront prendre le départ que s'ils ont fourni l'un des justificatifs listés ci-dessus, soit à leur inscription, soit au moment du retrait des dossards (le jour de la course).

: Coût de l'engagement

- **Biathlon sur Herbe type sprint - 5,5 km12 Euros** (15 euros pour l'inscription sur place)
- **Biathlon sur Herbe type sprint - 10,5 km14 Euros** (17 euros pour l'inscription sur place)
- **Biathlon Sprint VTT(8km) et Trail(5,5km) en duo ... 20 Euros** (23 euros pour l'inscription sur place)
- **Biathlon Sprint VTT(8km) et Trail(5,5km) en solo .. 16 Euros** (19 euros pour l'inscription sur place)
- **Biathlon découverte type sprint -1,5 km6 Euros** (8 Euros pour l'inscription sur place)

Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit. Parmi ces motifs : annulation à l'initiative du participant, maladie du coureur, conditions climatiques engageant la sécurité des coureurs et des organisateurs, arrêté préfectoral ou municipal annulant la course, ...

- **Une partie des bénéfices de cette manifestation sera distribuée sous la forme d'un don aux V M L (= Vaincre les Maladies Lysosomiales) et Les P'Tits doudous de l' archette.**

: Restriction d'inscription :

- *Les différentes épreuves du BIATHLON sur Herbe by Harmonie Mutuelle sont accessibles aux participants nés en 2011 et avant (nés en 2018 pour l'épreuve découverte et avant).*

•Retrait de dossard :

- Le retrait des dossards s'effectuera sur place **le Samedi 3 Octobre 2026 à partir de 8 h 30** au "Village Départ-Arrivée" : Château de Morchène, 430 rue de Marcilly, 45590 Saint-Cyr-en-Val **au plus tard 15 minutes minimum avant le briefing de toute épreuve.**
-

Pour retirer son dossard, le participant devra présenter une pièce d'identité.

Le port du dossard ou chasuble est obligatoire. Le dossard et/ou la chasuble fourni par l'organisation doit être porté sur la poitrine ou l'abdomen. Il doit être visible en permanence pendant toute l'épreuve. Tout coureur sans dossard (ou chasuble) sera déclaré hors course. (Penser à se munir d'épingles ou d'un porte-dossard).

Une puce sera fournie par notre partenaire O'BI Sport Events ; elle permettra d'effectuer le chronométrage et le classement de tout concurrent.

- Les dossards sont nominatifs. Aucun échange ou transfert d'inscription n'est possible, quel que soit le motif invoqué. Le coureur qui rétrocède son dossard sera reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par le remplaçant durant l'épreuve. Tout coureur participant avec un dossard acquis en infraction avec ce règlement sera disqualifié.

4) Collation

- Un ravitaillement surtout liquide sera proposé à la fin de chaque boucle du parcours.
- Une collation sera offerte à chaque participant à l'arrivée de chaque épreuve.
- Une petite restauration payante sera assurée sur place pour les concurrents et accompagnateurs

5) Sécurité et secours.

- La sécurité sera assurée par des signaleurs placés tout au long du parcours et des bénévoles présents au niveau du champ de tir à la carabine laser.
- Le domaine public de Morchène restant ouvert au public le jour de la manifestation, les participants doivent obligatoirement respecter les consignes données.
- Les secours seront assurés par la Protection Civile du Loiret.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance (physique ou psychique) ou d'accident

consécutif au mauvais état de santé d'un participant. À aucun moment, l'organisation ne pourra être tenue responsable de problèmes médicaux incombant au coureur pendant la course et après la course.

6) Assurance

- L'organisateur est couvert par une Assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de l'épreuve (**Smacl**). Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs qui renoncent expressément à tout recours envers les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant l'épreuve et après l'épreuve.
- Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre Assurance Individuelle Accident qui couvre ses pratiques sportives ou de loisir. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, les non licenciés doivent s'assurer personnellement et bien vérifier les couvertures de l'assurance choisie.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte d'objets personnels ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

7) Chronométrage, Classement, Cadeau de participation et Récompenses

• Chronométrage et classement :

Tout concurrent de chaque épreuve combinée sera classé et chronométré par notre partenaire O'BI Sport Events.

• Cadeaux et Récompenses :

- **Un cadeau de participation sera offert à chaque participant lors de la remise du dossard**
- La remise des récompenses se déroulera à la fin des différentes épreuves et/ou à la fin de la manifestation.

Respect de l'environnement : protection des lieux privés

- La nature est un patrimoine fragile ; sa protection est l'affaire de tous. Chaque participant s'engage à respecter ces lieux et à ne pas sortir des parcours proposés.
- Tout participant surpris lors de l'épreuve à jeter des papiers ou autre détritux, sera mis hors épreuve.

8) Droit à l'image et Loi "Informatique et Libertés"

- Par leur engagement, les concurrents autorisent l'organisation, les médias et partenaires à utiliser sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, à l'occasion de leur participation au BIATHLON sur HERBE de Saint Cyr en Val. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 99 ans dans le monde entier.
- Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement et avec l'accord officiel de l'organisation.
- Loi "Informatique et Libertés" (CNIL)°: Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, chaque participant est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par l'organisateur. Toute participation au Trail des Châteaux de ST CYR implique que le participant accepte et autorise la publication de ses données personnelles (nom, prénom, date de naissance) sur le site internet de la FFA et de la compétition susvisée. Chaque participant est informé qu'il a un droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. À cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : trailsaintcyr45@gmail.com

9) Acceptation du Règlement, Modification du Règlement

- Les organisateurs se réservent le droit d'apporter des modifications au règlement à la suite de tout événement imprévu et indépendant de leur volonté.
- Les distances sont données à titre indicatif et peuvent varier selon le mode de mesurage.

- En cas de force majeure, d'interdiction administrative, de catastrophe naturelle, de mauvaises conditions météorologiques, ou de toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des concurrents, **l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, d'arrêter l'épreuve en cours ou d'annuler l'épreuve, cela sans préavis, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.**
- **Ce règlement sera affiché le jour de la manifestation.**
- **Par son engagement, tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.**